

Redoublement L1 est il un problème pour le master ?

Par **ragondin**, le **04/05/2019** à **22:50**

Salut a tous. Je suis un étudiant étranger qui est en L1 a Univ Lyon 2 Portail Droit.

Malheureusement je redouble mon L1 a cause de méthodologie et langue. Est ce que ce redoublement me posera des problèmes mémé en tant qu'étudiant étranger pendant les admissions au master ?

Et aussi, on parle souvent ici sur la pénalité de redoublement pour les masters en France, surtout pour les masters parisiens. Quelqu'un une idée de l'effet de redoublement aux admissions de masters au pays étrangers ? (Angleterre, Pays-Bas etc.)

Merci déjà pour les réponses :)

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2019** à **07:41**

Bonjour

Je vous rassure beaucoup d'étudiants qui ont redoublés en L1 sont admis en Master. Le jury regarde surtout les notes de M1 et éventuellement celle de la L3.

Ils s'intéressent également aux éventuels jobs stages ou implications associatives que vous avez pu avoir.

Par **LouisDD**, le **05/05/2019** à **11:14**

Salut

Attention Isidore, il es possible vu que l'étudiant est seulement en L1, que le temps qu'il arrive au M1, la sélection s'opère dès le M1 (la fameuse réforme auquel le cursus droit fait encore exception) avec un M2 de droit (enfin ça moi j'attends de voir, je pense qu'une sélection continuera d'être opérée ne serait ce qu'une question de place limitée)

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/05/2019** à **11:31**

Effectivement ! Mais même dans ce cas, je pense que ce seront surtout les notes de L3 qui seront prises en compte.

Par **harosello**, le **06/05/2019** à **15:22**

Bonjour,

Assez d'accord avec Isidore. Je pense que c'est surtout la L3 qui est prise en compte car la L3 marque le début d'une "spécialité" entre droit privé/droit public. Par exemple, s'il s'agit d'un master en droit immobilier j'ai du mal à comprendre l'intérêt qu'aurait le jury à regarder des notes de L1 ou L2 en institutions administratives ou en géopolitique (C'est pas trop le domaine !). Seront plus privilégiées les notes de L3 (car proche dans le temps et plus spécialisées donc permet une analyse plus pragmatique du dossier) et les notes de L1 et L2 qui sont en rapport avec le master du candidat.

Par **reblochonjuridique**, le **09/05/2019** à **09:02**

Bonjour,

Harosello, même si votre argument semble recevable, il est contredit par de nombreux étudiants en master et directeurs de formations.

En effet, des connaissances ayant subi les sélections m'ont affirmé que le jury avait tendance à justement appuyer sur les "faiblesses" au moment des entretiens. Il n'y a pas de "ce n'est pas ma spécialité donc je m'en fiche" qui tienne. Les professeurs paraissent de plus en plus attachés à la polyvalence des candidats, de même que le jury dans de nombreux concours de la fonction publique par exemple.

Aujourd'hui, un privatiste qui serait nul en droit administratif ou un juriste qui ne connaîtrait rien à la géopolitique actuelle font clairement tâche...

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/05/2019** à **10:41**

Bonjour

[citation] Aujourd'hui, un privatiste qui serait nul en droit administratif ou un juriste qui ne connaîtrait rien à la géopolitique actuelle font clairement tâche...[/citation]

Et de mon côté, je peux également dire que beaucoup de directeurs de Master de droit privé se moquent clairement des notes en géopolitique, mais s'intéressent plutôt au niveau en droit des obligations qui est la colonne vertébrale du droit privé.

J'ai des camarades de promotion qui sont aujourd'hui avocat d'affaire et je peux vous affirmer qu'ils n'en n'ont rien à faire de la géopolitique et les seuls fois qu'ils touchent au droit public

c'est lors de contentieux fiscal .